

# Le préfet dans l'histoire

## Napoléon Bonaparte crée la fonction de préfet en 1800.

La loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) institue un préfet dans chaque département. Le préfet (du latin *praefectus* : « placé en tête ») est seul chargé de l'administration.

Depuis l'Empire, la fonction de préfet a traversé tous les régimes sans être remise en cause.

« Considérant qu'on peut gouverner de loin, mais qu'on n'administre bien que de près (...), il est nécessaire de décentraliser l'action administrative » (décret du 25 mars 1852).

« Dans les départements et les territoires, le délégué du gouvernement a la charge des intérêts nationaux, du contrôle administratif et du respect des lois » (Constitution de la V<sup>e</sup> république, art 13).

